

CEVE JEUDI 5 MARS 2015
COMPTE-RENDU

PRÉSENTS :

- Enseignants :

E. AMOUGOU, D. BEAUTEMS, R. BOURSIER, T. CIBLAC, P. CREMONINI, B. DEBOMBOURG, F. FAUCONNET, G. GRIBE, P. HILAIRE, R. HUNEAU, J. LIPSKI, T. MALIKIAN, E. MOURIER, A. PORTNOÏ, P. QUINTARD-HOFSTEIN, Y. ROUBY, A. TÜSCHER, M. NORDSTRÖM

- Étudiants :

M. DURIF, G. FORTÉ, O. PAULET, A. ROGEMONT, D. PUMAIN

- Administration :

P. BOURDIER, C. COMET, D. HUGUES, B. LAHIJI, C. LECOURTOIS, B. MENGOLI

1 – Approbation du compte-rendu du 10 février 2015

Baptiste Debombourg propose de modifier le paragraphe relatif aux champs TR et ATR du compte-rendu approuvé du 16 janvier 2015. Cette proposition est jointe au Compte-rendu de la réunion du 10/02/2015.

A la lecture de son texte, il lui est proposé d'intégrer le groupe de réflexion sur ce même thème.

Diverses précisions sont par ailleurs à intégrer dans ce compte-rendu qui reste lacunaire concernant certains échanges : destination des voyages de Licence, coût des voyages obligatoires pour les étudiants, etc.

Ce compte-rendu sera retravaillé par les membres du bureau du CEVE.

2 - Vote concernant l'annualisation ou la semestrialisation des groupes de projet de L2

2.1 Situation actuelle :

Il est rappelé que les études d'architecture sont pleinement intégrées dans le modèle européen de l'enseignement supérieur (cursus LMD - licence-master-doctorat) qui permet d'établir des passerelles et des échanges avec des partenaires européens.

Par ailleurs, l'arrêté du 23 avril 2002 relatif aux études universitaires conduisant au grade de licence précise que :

“L'offre de formation est structurée en six semestres. Elle est organisée par domaine, sous la forme de parcours types de formation initiale et continue dans le cadre des dispositions fixées aux [articles 2 à 6 du décret du 8 avril 2002](#) susvisé.

Ces parcours répondent aux finalités définies aux articles [L. 612-2 et L. 612-5](#) du code de l'éducation et poursuivent les objectifs définis aux articles 3 à 5 suivants.

Ils conduisent à la délivrance des diverses licences qui sanctionnent un niveau validé par l'obtention de 180 crédits européens. Ils permettent la délivrance, au niveau intermédiaire, des divers types de diplômes nationaux sanctionnant un niveau correspondant à l'obtention de 120 crédits européens.”

Dans ce cadre, la répartition des étudiants au sein des groupes de projet de Licence s'effectue actuellement comme suit :

En L1 : L'administration affecte les étudiants dans les 12 groupes de façon homogène et équilibrée, sans formulation de vœux.

En L2 :

- en S3 : les étudiants formulent en ligne 12 vœux, les coordinateurs avec l'aide de l'administration affectent les étudiants dans les 12 groupes de façon à équilibrer les groupes (de 20 à 22 étudiants par groupes) et à satisfaire au mieux les vœux (53 % ont vu leur 1^{er} vœux satisfait, 82% un de leur 3 premiers vœux)

- en S4 : les inscriptions voire réinscriptions se sont effectués en 2015 par un seul choix remis à l'administration.

D'un point de vue concret, ces inscriptions ou réinscriptions posent un problème d'équité entre les étudiants, consécutif au fait que six des douze groupes de projet fonctionnent sur une constitution annualisée des groupes privilégiant une réinscription des étudiants dans le même groupe de projets. Ainsi les étudiants des groupes annualisés poursuivent leur formation dans le même groupe et ceux qui proviennent des groupes semestrialisés ne peuvent rejoindre ces groupes en S4 et/ou sont contraints dans leur choix des groupes disponibles en S4.

En L3 :

- en S5 : les étudiants formulent 12 vœux « en ligne ». Les coordinateurs avec l'aide de l'administration affectent les étudiants dans les 12 groupes de façon à équilibrer les groupes de manière moins homogène qu'au S4 (de 15 à 27 étudiants par groupes) et à satisfaire au mieux les vœux (73 % ont vu leur 1^{er} vœu satisfait, 91,5% un de leur 3 premiers vœux)

- en S6 : les inscriptions voire réinscriptions s'effectuent auprès des enseignants via des fiches papier d'inscription. Les étudiants ne peuvent formuler que deux vœux.

Les groupes de projet sont semestrialisés mais dans les faits, deux groupes de S6 fonctionnent en continuité de deux groupes de S5 et demandent que les groupes d'étudiants soient identiques tout au long de l'année.

Ces groupes sont ceux de V. Brossy / C. Bapst (S5 et S6) et ceux de J. Lipski / F. Roze (S5) et F. Fauconnet / F. Roze (S6).

2.2 : Proposition d'organisation des groupes de projet en L2

Pietro Cremonini présente la réflexion menée au sein du champ TPCAU concernant la semestrialisation de la L2 (Cf. Texte joint). Il précise que le fonctionnement actuel est théoriquement semestrialisé avec l'inscription des étudiants à chaque semestre. Il expose par ailleurs l'éventuel problème de redondance des corpus que pourraient rencontrer les étudiants d'un semestre sur l'autre et propose de conforter le programme thématique par semestre afin de l'éviter et de construire une progressivité effective (proposition 1 mise au vote).

Proposition 1 : Thématisation des programmes pédagogiques des semestres de Licence 2

S3 = le logement, la question de l'habiter

S4 = l'équipement

Proposition approuvée à l'unanimité

(PM - en L3 : S5 = architecture du logement urbain ; S6 = ville, analyse urbaine et édifice).

Ces sujets ont été choisis en fonction des TD partagés de manière à établir une articulation des programmes pédagogiques et de manière à ne pas trop morceler les enseignements. Il est d'ailleurs rappelé que les groupes de projet ont établi des correspondances avec les groupes de géométrie et les groupes de technique de représentation de manière à favoriser l'interdisciplinarité et de construire de manière collégiale et globale la progressivité des enseignements.

Il est également évoqué l'idée d'une implication plus suivie des enseignants de construction au cours des groupes de projet du semestre 4.

Le deuxième point proposé pour développer les échanges entre les groupes de projet et coordonner leurs programmes pédagogiques porte sur la temporalité des projets de chaque semestre ponctuée par des jurys à date fixe et au cours desquels des jurys croisés auront lieu.

La proposition évoque un découpage des 16 semaines de cours en 5/2/9 ou 5/11 en S3 et en 4/12 en S4 (les 4 premières semaines correspondant au TD partagé). Les jurys communs auraient lieu en semaine 6 et en semaine 16 (proposition 2 soumise au vote).

Le CEVE propose de laisser au choix des groupes coordonnés le découpage proposé et de préciser le rôle des coordinateurs de champs pour organiser une concertation entre les groupes sur ce sujet et concernant l'organisation des jurys. Ce rôle des coordinateurs sera proposé comme sujet de réflexion au séminaire pédagogique du 11/04/2015.

Proposition 2 : Question des jurys de chaque semestre en L2
Des jurys croisés à date commune entre les groupes de projet rythmeront l'organisation pédagogique de chaque semestre
La date de ces jurys croisés est fixée par les coordonnateurs du champ en concertation avec les enseignants
Chaque jury est constitué d'au moins deux enseignants : l'un du groupe d'encadrement de l'étudiant concerné et l'autre d'un autre groupe.
Proposition approuvée à l'unanimité

Ce sujet des jurys croisés soulève diverses questions :

- peut-on établir des critères d'évaluation pour ces jurys croisés ?
- peut-on établir des modalités d'évaluation des jurys croisés suivant chaque membre du jury ?

Le CEVE propose que la question de l'organisation de ces jurys croisés soit également abordée lors du séminaire pédagogique d'Avril.

L'importance et la richesse de ce système qui permet à l'étudiant de rencontrer d'autres enseignants et d'autres points de vue est pointé. Néanmoins, la question d'une « souveraineté » des avis des enseignants du groupe qui tiendrait compte de la progression de leurs travaux est posée.

2.3 Les problèmes soulevés par la semestrialisation

Les groupes annualisés construisent une continuité pédagogique et remettent en question la semestrialisation quant à la compréhension des discours des enseignants. Il est remarqué que les choix des étudiants se portent plus sur les groupes annualisés que sur les groupes semestrialisés.

La mise en place d'une semestrialisation impose d'aborder diverses questions :

- la semestrialisation doit-elle s'appliquer à tous les enseignants et tous les enseignements ? A cette question le CEVE évoque l'égalité de traitement des étudiants, et des enseignants eux-mêmes, et suggère que la décision qui sera prise concernant cette semestrialisation de la L2 soit applicable à tous.

La mise en place d'une semestrialisation impose par ailleurs d'aborder divers problèmes :

- la gestion des choix des étudiants lors des inscriptions pédagogiques : aujourd'hui, persiste une grande disparité dans les choix des étudiants. Certains groupes sont très peu choisis tandis que d'autres sont plébiscités. La question d'une répartition équitable du nombre d'étudiants par groupe oblige à répartir de manière forcée les étudiants dans les groupes en tenant compte au maximum de leurs vœux. En L36PA, 80% des étudiants ont obtenu entre leurs premier et troisième vœux. En L513PA, les choses sont plus compliquées puisque l'on cherche à la fois à satisfaire les vœux et à équilibrer les groupes.

S'ensuivent deux questions et une remarque :

- doit-on s'efforcer d'équilibrer les groupes ? Si l'on souhaite offrir aux étudiants un taux d'encadrement équitable, oui
- a-t-on besoin de 12 groupes par semestre si l'on considère que le choix de l'étudiant est primordial au risque d'augmenter les effectifs de certains groupes ? Il est néanmoins rappelé qu'il est préférable d'enseigner à un groupe de 20 étudiants qu'à un groupe de 40 étudiants et que le temps de correction est plus profitable à 20. Les enseignants considèrent que les 12 groupes par année constituent un progrès à ne pas remettre en cause
- il est indispensable d'organiser une présentation des groupes de projet de licence pour que les étudiants puissent choisir leur groupe de manière plus raisonnée. Cette présentation s'organiserait en deux temps : une présentation de ce qui participe de la pédagogie commune et une présentation de la spécificité de chaque groupe.

2.4 Propositions des étudiants

Les étudiants souhaitent que la plaquette soit plus précise concernant l'organisation pédagogique des groupes de projet.

Par ailleurs, ils évoquent un principe d'égalité des droits de réinscription des étudiants et de choix de leurs groupes de projet. Ils souhaitent être tous égaux face à la possible inscription voire réinscription dans un groupe de projet et proposent une « semestrialisation souple » qui autoriserait les étudiants à se réinscrire dans le même groupe de projet au semestre suivant. A chaque semestre serait réalisée une inscription sans aucune priorité ni obligation d'inscription dans un même groupe mais l'autorisant suivant les choix des étudiants.

Par ailleurs, ils proposent de mettre en œuvre une évaluation suspensive dite du « 9 symbolique » qui permettrait à l'étudiant d'entrer en semestre 4 sans avoir validé leur semestre 3, qui serait réévaluée collégalement par les enseignants des semestres 3 et 4 à la fin du semestre 4, prenant ainsi le risque de ne rien valider à l'issue de l'année.

Enfin, les étudiants proposent de morceler davantage le programme en distinguant des groupes de projets de S3 et de S4, le TD partagé.

Cette dernière proposition est repoussée par le CEVE qui évoque l'importance d'une continuité des enseignants entre le TD partagé et le projet du second semestre.

La proposition de semestrialisation souple recueille un avis favorable de la part du CEVE.

Concernant les corrections et les jurys croisés, les étudiants attirent l'attention sur le nombre d'étudiants par groupe de manière à préserver une certaine fluidité de fonctionnement et, encore une fois, une égalité de traitement. Un plafond bas et un plafond haut devraient donc être établis pour rester dans une fourchette correcte.

Décision concernant la semestrialisation de la L2

Proposition 3 : la semestrialisation de tous les groupes de L2, avec une inscription en septembre et une en février, permettant aux étudiants de formuler 12 choix sans priorité, est votée par 17 voix pour et 7 abstentions.

Le CEVE acte par ailleurs la présentation aux étudiants, en début de semestre, de ce qui est commun à tous les groupes et la spécificité de chaque enseignement dès la rentrée 2015-16.

3 – Préparation et lancement de l'appel d'offres aux enseignements pour la rentrée 2015/16

L'appel d'offres aux enseignements est prêt à être lancé. Il comportera une note d'appel, une fiche VAHM à remplir par les enseignants, une matrice des emplois du temps de chaque semestre. Danielle Hugues enverra l'appel relatif aux projets impliquant des relations internationales pour une réponse en juin.

La note d'appel a été mise à jour en intégrant les nouvelles informations que le CEVE souhaite valoriser : - proposition de création d'un groupe de projet de Master en partenariat (un groupe par an, aujourd'hui occupé par le projet France expo 2025), - identification des voyages et actions pédagogiques hors les murs sans relation internationale, - indication des intentions de projets impliquant des relations internationales.

Les réponses sont attendues le 6 avril au plus tard. Une évaluation des réponses sera réalisée par le CEVE en coopération avec la CRI. Les calendriers des ateliers à l'étranger seront bien évidemment pris en compte dans les décisions.

Les enseignements proposés devront pouvoir prendre place au sein des trames des emplois du temps.

Il est par ailleurs rappelé que les voyages CRI reposent sur des coopérations pérennes qui nécessitent une grande implication humaine.

4 – Point sur les postes susceptibles d'être vacants à la rentrée 2015 et les années suivantes Ce point est reporté à la prochaine séance

5 – Lancement de la préparation du séminaire pédagogique du 11/04/2015 Ce point est reporté à la prochaine séance

Prochaine réunion lundi 23/03/2015 de 12h à 14h au Pavillon :

- destination des voyages de Licence (Europe?) et place des voyages de coopération dans le cursus.
- point sur les postes susceptibles d'être vacants à la rentrée 2015 et les années suivantes
- profils de postes à penser pour la rentrée 2016
- point sur les réflexions de la commission PFE
- lancement de la préparation du séminaire pédagogique du 11/04/2015.